

Paris, le 23 octobre 2017

Destinataires

Pôles

Clubs

Réf : JB/AM/2017-95

Pôle Communication-Evènementiel-Marketing

Affaire suivie par : Anthony Mautret

☎ 01.48.01.24.48

Objet : Information partenariats

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

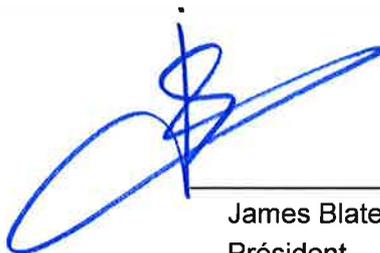
La Fédération Française de Gymnastique développe une démarche marketing volontariste visant à augmenter le nombre de partenariats économiques. En début d'Olympiade et suite à un appel d'offre, deux partenariats majeurs ont été conclus, d'une part avec la société Christian Moreau pour les tenues techniques et d'autre part avec la société Erreà pour les tenues de présentation de nos Equipes de France.

Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous annoncer que deux autres entreprises deviennent partenaires de la FFGym. D'abord la chaîne de supermarchés biologiques Bio c'Bon (Fournisseur Officiel de la FFGym) et ensuite le Crédit Mutuel, banque mutualiste (Partenaire Officiel de la FFGym). En complément, dans le cadre du contrat entre le CNOSF et Toyota, la Fédération Française de Gymnastique vous propose également de bénéficier de plusieurs avantages.

Dans une logique de synergie annoncée en début de mandat, nous souhaitons que chaque partenariat fédéral rejaillisse sur les Clubs, les Comités et les Pôles. Ainsi, vous trouverez en annexe les descriptifs des partenariats que nous pouvons activer dès maintenant.

Evidemment, en cas de problème local pour débiter ces partenariats vous pouvez contacter le service marketing de la FFGym à l'adresse suivante : partenariats@ffgym.fr.

Restant disponible pour toutes précisions sur ces opérations, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos sincères salutations.



James Blateau
Président

Annexe 1



Le Crédit Mutuel offre trois mois d'abonnement sur l'Eurocompte Association, qui regroupe l'ensemble des services essentiels pour leur gestion au quotidien ainsi qu'un accès gratuit au service Conseil Juridique et Fiscal, pour un accompagnement en cas de besoin.

Le Crédit Mutuel a également mis en place une offre de bienvenue réservée aux bénévoles impliqués et aux licenciés :

- Rémunération de 3% garantie pendant 3 mois pour toute ouverture de Livret Bienvenue (jusqu'à 50 000€)
- 20 € offerts pour l'ouverture d'un premier livret pour leurs enfants de moins de 16 ans
- Des frais de dossiers offerts sur les crédits à la consommation

Le Crédit Mutuel accompagne les licenciés de la FFGym : lorsqu'un licencié de la FFGym devient sociétaire du Crédit Mutuel, la banque s'engage à verser au licencié un « CHEQUE SPORT » d'une valeur de 40 € pour financer sa licence, son adhésion ou ses équipements sportifs.

Pour accompagner les licenciés de la FFGym dans leurs projets, le Crédit Mutuel propose aussi le dispositif des « Jeunes qui s'engagent » : le Crédit Mutuel verse 50€ sur tout compte ouvert à un jeune de moins de 26 ans qui prend des responsabilités au sein d'un de vos clubs (président, trésorier, secrétaire...).

Bénéficiaires

Les Clubs et les Pôles

Quand ?

Au quotidien, à partir du 2 novembre 2017

Comment ?

Vous retrouverez le document explicatif, actuellement en production chez notre partenaire, dans l'espace « Mon Club » à partir du 15 novembre 2017.

Annexe 2



FOURNISSEUR OFFICIEL

La société Bio c'Bon s'engage à fournir :

- Un bon d'achat pour les Clubs et les Pôles qui participent à la Journée Nationale de la Gymnastique dans la mesure où ces derniers réalisent une action située à moins de 20km d'un magasin Bio c'Bon (liste des magasins sur www.bio-c-bon.eu/fr) et qu'ils en font la demande. Le bon d'achat offert par la société Bio c'Bon, utilisable une seule fois, est d'une valeur de 150€.
- Un bon d'achats valable une fois pour les clubs labélisés Baby Gym dans la mesure où ces derniers sont situés à moins de 20km d'un magasin Bio c'Bon (liste des magasins sur www.bio-c-bon.eu/fr) et qu'ils en font la demande. Le bon d'achat offert par la société Bio c'Bon est une d'une valeur de 150€ maximum.

Bénéficiaires

Les Clubs et les Pôles

Quand ?

- Une fois dans l'année pour les clubs labélisés Baby Gym
- Le jour de la Journée Nationale de la Gymnastique

Comment ?

Les Clubs et les Pôles qui remplissent les conditions ci-dessous et qui souhaitent obtenir un bon d'achat Bio c'Bon ont la possibilité d'envoyer leur demande à l'adresse suivante : ffgymbiocbon@ffgym.fr.

Votre demande devra contenir obligatoirement :

- Le descriptif de l'action envisagée
- Le lieu de l'action envisagée

La demande doit être envoyée un mois minimum avant la date de la Journée Nationale de la Gymnastique.

En retour, le service marketing de la FFGym vous indiquera le magasin dans lequel vous pourrez bénéficier du bon d'achat offert par la société Bio c'Bon.

Annexe 3



Dans le cadre de son contrat avec le Comité National Olympique du Sport Français, Toyota France a mis en place des conditions commerciales disponibles partout en France à destination des Comités Régionaux des Fédérations Olympiques.

Le réseau Toyota est informé de ce dispositif et est en mesure de réaliser des offres en fonction de vos besoins, soit en achat, soit en Location Longue Durée.

| Modèles de véhicules | Remises Pôles/Clubs |
|----------------------|---------------------|
| AYGO | 17% |
| YARIS HSD | 16% |
| AURIS HSD | 22% |
| AURIS TS HSD | 22% |
| Nouveau C-HR HSD | 13% |
| Nouvelle PRIUS | 13% |
| Nouvelle PRIUS PHR | 3% |
| PRIUS + | 16% |
| VERSO | 23% |
| AVENSIS | 24% |
| RAV4 | 16% |

| Modèles de véhicules | Remises Pôles/Clubs |
|----------------------|---------------------|
| RAV4 HSD | 13% |
| HILUX | 17% |
| LAND CRUISER | 17% |
| Nouveau PROACE | 34% |
| Nouveau PROACE VERSO | 27% |
| LEXUS CT | 12% |
| LEXUS IS | 13% |
| LEXUS NX | 13% |
| LEXUS GS | 13% |
| LEXUS LS | 13% |
| LEXUS NEW RX | 13% |

Bénéficiaires

Les Clubs et les Pôles

Quand ?

Au quotidien

Comment ?

Le Président du Club ou du Pôle peut se présenter dans une concession Toyota pour bénéficier des offres présentées ci-dessous. Vous pouvez retrouver la liste des concessions sur www.toyota.fr dans la rubrique « réseau Toyota ». Ces conditions commerciales sont réservées uniquement aux Clubs et aux Pôles et à ce titre restent confidentielles.

Annexe 4



La société Christian Moreau peut accorder, moyennant la signature préalable d'une convention, des dotations en équipements, offertes ou à tarif préférentiel, pour les Pôles ou les Clubs Formateurs

Bénéficiaires

Les Pôles et les Clubs Formateurs

Quand ?

Quotidiennement

Comment ?

Pour bénéficier de l'offre, vous avez la possibilité de contacter Yves Collot, responsable commercial de la société Christian Moreau : y.collot@christian-moreau.com.

Annexe 5



La société Christian Moreau offre 5% de réduction supplémentaire pour toute commande passée par les Pôles et les Clubs sur le nouveau configurateur disponible sur www.christian-moreau.com.

Bénéficiaires

Les Pôles et les Clubs

Quand ?

Du 23 octobre 2017 au 1^{er} décembre 2017

Comment ?

Pour bénéficier de cette offre, le code promotionnel « H4QQTMD9 » a été mis en place par la société Christian Moreau. Vous pouvez retrouver tous les détails de l'opération dans l'espace « Mon Club ».